



contester signature testament ?

Par **Françonique**, le 27/09/2020 à 10:01

Bonjour,

Quelles démarches doit-on faire pour contester la signature du testament de notre père rédigé en 01/2018 ?

Le testament est écrit de sa main, mais sa signature est d'un stylo différent, d'une écriture hésitante, d'un trait plus fin que le texte; et surtout elle ne correspond pas à ses anciennes signatures retrouvées sur des documents établis en 2004, 2006, 2010 et 12/2019.

Sa compagne pacsée est légataire universelle de tous biens meubles et immeubles soit en pleine propriété soit en usufruit à son choix, elle ne communique pas sur ce testament, elle a ouvert seule le dossier de succession, nous sommes réservataires et avons 20 et 23 ans.

Si le choix de notre père est établi grâce à la véracité de cette signature que nous ne reconnaissons pas (soigné pour cancer depuis 3 ans, il est décédé depuis 2 mois), nous l'accepterons. Mais si sa signature est falsifiée, nous n'acceptons pas l'illégalité mais serons clément vis-à-vis de notre belle-mère car nous ne voulons pas l'accuser et nous partagerons les biens de notre père avec elle.

Nous ne connaissons pas la provenance de ce testament transmis sans explication par mail du notaire chargé de la succession.

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le 27/09/2020 à 19:08

Bonjour

Tout cela est délicat et passe en premier lieu par un contact avec un avocat spécialisé en droit successoral.

Par **youris**, le 27/09/2020 à 20:13

bonjour,

seul un juge, après une expertise graphologique, décidera que testament est valable ou pas.

les juges chercheront d'abord la volonté réelle du testateur mais la signature est un élément essentiel de la validité d'un testament.

salutations